

Me Hélène Sicard L. LL

Avocate

Barrister and Solicitor

5175 de la Concorde

Vaudreuil-Dorion

Qc, J7V 0G1

Tél : 450-458-4924

Fax : 450-458-5270

helenesicard@videotron.ca

Vaudreuil-Dorion, le 28 janvier 2022

Régie de l'Énergie
800 Place Victoria
2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

À l'attention de Me Véronique Dubois

Objet : Dossier R-4177-2021, Phase 1, Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c. à compter du 1er octobre 2022

Dépôt de la preuve de l'ACEF de Québec (ACEFQ) et informations relatives à la planification de l'audience

Chère consoeur,

Vous trouverez ci-joint la preuve que dépose ma cliente l'ACEFQ pour la phase 1 du dossier en rubrique.

J'informe la Régie que l'ACEFQ entend déposer un affidavit signé par M. Jean-François Blain au soutien de l'adoption de cette preuve.

En effet, afin de respecter les balises fixées par la Régie en ce qui concerne les budgets de participation, l'ACEFQ ne peut participer activement à l'audience devant débuter le 7 février 2022.

L'ACEFQ précise que malgré ce qui précède si, la Régie et/ou Énergir désiraient contre-interroger M. Jean François Blain, analyste sénior externe, ayant préparé la preuve déposée, celui-ci et la soussignée se rendront disponibles. Toutefois, dans cette éventualité la demande de remboursement de frais de l'ACEFQ pourrait dépasser l'enveloppe budgétaire fixée par la Régie, ce que l'ACEFQ cherche pour le moment à éviter.

L'ACEFQ n'entend pas contre-interroger Énergir ou les intervenants.

Finalement, considérant qu'il n'y a pas d'enjeu juridique particulier devant être traité dans cette première phase l'ACEFQ ne prévoit pas, pour le moment, soumettre d'argumentation puisque l'argumentation se contenterait de réitérer le contenu de la preuve soumise et des recommandations qui y sont contenues.

Me Hélène Sicard

L'ACEFQ soumet respectueusement que bien que sa participation se limite au dépôt d'une preuve écrite, cette participation est pertinente dans le contexte de la phase 1 du présent dossier. L'ACEFQ est confiante que la Régie saura prendre connaissance de cette preuve et lui donnera l'attention qu'elle mérite.

Veillez agréer, chère consœur, mes salutations distinguées.

(s) Hélène Sicard

Me Hélène Sicard

c.c. Marc Cloutier
Jean-François Blain
Me Vincent Locas